

Genève, 2 septembre 1942.

Personnel et argument.

Mon cher Edouard,

Je vous remercie très sincèrement de vos lettres  
concernant la circulation des CCR à nos collègues et le projet  
d'appel dont nous avons parlé hier. Je vous les retourne  
d'urgence, car la consigne qui nous a été donnée  
n'est pas de les laisser. Je vous prie de me faire connaître par vos  
chefs dans les conditions à nos départements M. et  
Principaux. Est-ce un sujet de la position qui il y a lieu  
de prendre à l'égard de ce projet.

Si appelé un permis, admettant même indirect et,  
sans point - être sans détails, il me semble :

- 1) que le CCR serait parfaitement fondé à s'exprimer comme  
conseil;
- 2) que il pourrait même y avoir intérêt à le faire.

À cet égard, un permis d'expression très clair, à  
tout les deux questions suivantes :

- 1) Comment - il paraît le CCR rencontrer un appel sans G.E.  
qui n'est devenu aucun résultat dans le passé ?
- 2) Est-il opportuniste de le faire en ce moment ?

Sur le point 1, on peut hésiter. Il paraît cependant  
très probable que chaque appel lancé en son direction  
se révélera sans résultat et apporter la position normale  
du CCR pour le jour où il aurait chance de plus entendre de lui.

Sur le point 2, on ne peut pas hésiter.

Quelle que soit la production actuelle et d'abandonner l'opportunité de  
l'appel, il paraît, en ce moment, résolu en Allemagne





Ces deux nouvelles condamnations des déportations que le problème de la  
 venue d'un grand nombre de personnes étrangères et, dans le  
 monde magico-technique, ces deux nouvelles condamnations des droits nationaux  
 qui sont à peu près les seuls corps qui n'ont pas été entièrement  
 à son avantage. On les retrouve dans l'un et l'autre Group  
 que le fait est négatif et on ne trouve rien dans le GCR.  
 Quant aux chances de succès, elles sont égales à Zéro.

Si le GCR veut soulager la conscience et  
 se mettre à l'abri des reproches de l'avenir par élève la voie  
 devant des faits qui choquent les consciences d'humanité,  
 ne peut-il le faire sans avoir en tête de choisir son moment?  
 Il ne faudrait pas le faire exprimer dans l'appel personnel  
 dans les heures d'insouciance et dans des heures sans chances  
 d'être entendus, l'heure dans son prochain rapport annuel, ou  
 il ne serait pas interdit de le faire d'aller les chercher.

Très affectueusement votre

Boisson